



**TRAM'** BOBIGNY  
VAL DE FONTENAY

# FLASH INFO

Le 13 mars 2023

## TRAVAUX PREPARATOIRES BOULEVARD HENRI BARBUSSE A ROMAINVILLE

En 2023 le projet de prolongement du T1 s'intensifie dans votre quartier. Dans le cadre des travaux en cours sur le Boulevard Henri Barbusse, des travaux préparatoires doivent être réalisés.

### > Un projet en deux étapes

Le prolongement du T1 implique deux types de chantiers :

> **Les travaux du système de transport** conduits par la RATP :

- Installation sous la voirie des chambres multitubulaires permettant de faire passer les câbles d'alimentation électrique nécessaires à l'exploitation du tramway,
- Réalisation de la plateforme du tramway et la pose des voies.

> **Les travaux d'insertion urbaine**, conduits par le Département de la Seine-Saint-Denis :

- réalisation de l'assainissement de la future voirie,
- mise en place des fourreaux pour la future alimentation des feux tricolores et de l'éclairage,
- construction des chaussées, trottoirs et voirie, plantation d'arbres, candélabres, mobilier urbain, etc.

### > Les travaux préparatoires

En amont des étapes ci-dessus, des interventions préparatoires sont essentielles afin de sécuriser le terrain.

**Ainsi, dès le 16 mars, durant une semaine, des opérations de désamiantage seront effectuées sur certaines portions de la chaussée.**

*(descriptif de ces travaux au verso)*

### Où sera situé le chantier ?

**Ces opérations de désamiantage auront lieu sur une partie du boulevard Henri Barbusse, entre la rue Jean Jaurès et le rond-point situé après la rue Benfleet.**

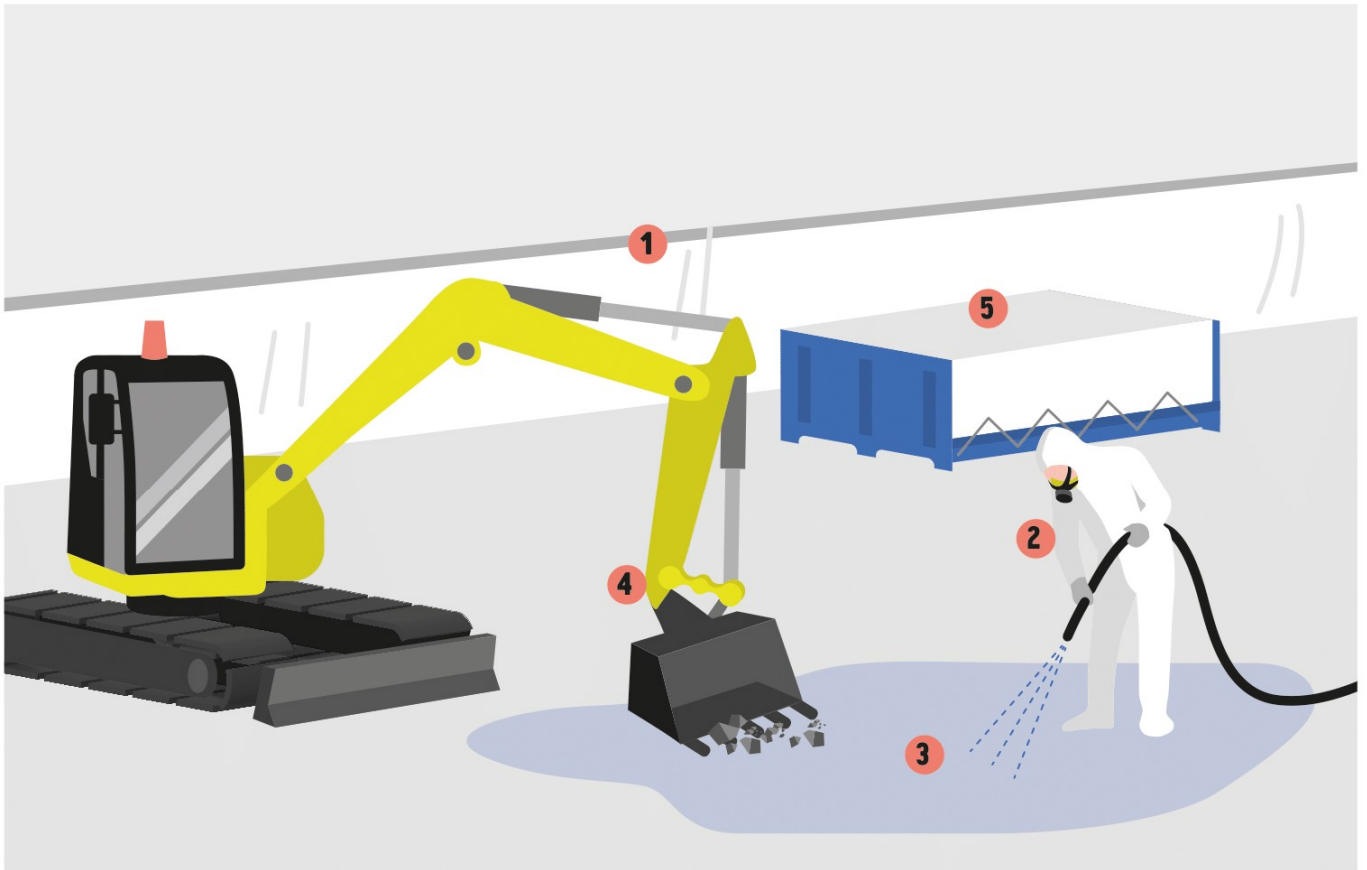
Conscients de l'impact que représentent ces travaux dans votre quotidien, nous vous assurons que toutes les mesures sont mises en œuvre afin de minimiser la gêne.

Nous vous remercions de votre compréhension. L'équipe projet T1.

Pour tout savoir sur le projet [t1bobigny-valdefontenay.fr](http://t1bobigny-valdefontenay.fr) ✉ [t1vdf@seinesaintdenis.fr](mailto:t1vdf@seinesaintdenis.fr)

En cas de question, deux agents de proximité sont à votre écoute :

**Amoro** [amoro@t1bobigny-valdefontenay.fr](mailto:amoro@t1bobigny-valdefontenay.fr) 06 21 97 79 97 – secteur Romainville/Montreuil  
**Bertrand** [bertrand@t1bobigny-valdefontenay.fr](mailto:bertrand@t1bobigny-valdefontenay.fr) 06 14 30 94 09 - secteur Romainville/Montreuil



- 1** La zone de travaux est délimitée et protégée par des palissades de chantier ainsi que par des bâches de protection.
- 2** Lors des opérations de désamiantages, les agents sont protégés à l'aide d'une combinaison intégrale et d'un masque de protection.
- 3** Un dispositif d'humidification est mis en œuvre pour rabattre les émissions de poussières au sol et éviter toute propagation.
- 4** Une pelle mécanique est utilisée pour décrocher les gravats amiantés du sol.
- 5** Les gravats sont ensuite placés dans une benne étanche avant d'être transportés vers une installation spécifique de stockage des déchets amiantés.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Interdit depuis 1997, l'amiante a pourtant longtemps été utilisée pour la réalisation de certaines couche de roulement de la chaussée et pour améliorer la résistance à l'usure.

Depuis 2016, la réglementation a évolué et la loi Travail a mis en place l'obligation de recherche d'amiante partout où des travaux doivent être réalisés afin de protéger les agents des chantiers.

